



Document à conserver par les parents

Un DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION pour l'ensemble des services enfance & jeunesse GARDERIE – PÉRISCOLAIRE - CANTINE – CENTRE DE LOISIRS - MAISON DES JEUNES à retourner avant le jeudi 6 juillet 2023 Année scolaire 2023 – 2024

Pour l'inscription et le suivi des dossiers ➔ Service du SAJE (Service Enfance Jeunesse)

Horaires d'ouverture :

De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Responsable du service : Florence FEUTRIER

Adresse : 39 avenue du Roussillon - 66750 SAINT-CYPRIEN

Tél : 04 68 37 68 31

Courriel : saje@stcyprien.fr (garderie, périscolaire, cantine, centre de loisirs), mdj@stcyprien.fr (maison des jeunes)

Pour la facturation de l'ensemble des services ➔ Service de la RÉGIE MUNICIPALE

Moyens de paiement acceptés au bureau de la Régie Municipale :

espèces, chèque, carte bancaire, CESU, (Payfip) paiement en ligne et prélèvement automatique à la facture.

Horaires d'ouverture :

De 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Responsable du service : Florence MARTINEZ

Adresse : 11 rue Jean-Jacques Rousseau (Entrée Montesquieu) – 66750 SAINT-CYPRIEN

Tél : 04 68 21 11 52 - Courriel : regie@stcyprien.fr

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentree des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		



Nouveaux règlements et nouveaux tarifs

Tarifs applicables au 1er septembre 2023 (cf. règlements intérieurs du SAJE)

Tarif mensuel

TARIF PÉRISCOLAIRE (élémentaire) / GARDERIE (maternelle)		
QUOTIENTS	1 accueil par jour (matin ou soir)	2 accueils par jour (matin et soir)
QF < à 350€	3 €	6 €
QF de 351 à 690€	4 €	8 €
QF de 691 à 1000€	5 €	10 €
QF > 1001€	6 €	12 €

TARIF CANTINE 2023-2024			
	Tarif journalier	Forfait mensuel 3 jours sur 10 mois	Forfait mensuel 4 jours sur 10 mois
Tarif Unique Résident	4,25 €	39 €	52 €
Tarif unique Hors commune	4,50 €	43.50€	58 €
Tarif Repas occasionnel Unité enfant	4,50 €	Si 1 ou 2 repas / semaine le tarif appliqué est celui à l'unité (4,25€)	
Ticket Repas Adulte	6 €		
Ticket P.A.I	1,00 €		

TARIF DU CENTRE DE LOISIRS				
Tarif JOURNEE repas inclus	QF < à 650€	QF de 651 à 960€	QF de 961 à 1100€	QF > 1101 €
Résidents	7,50 €	10,50 €	12,50 €	14,50 €
Communauté de communes	11,00 €	13,00 €	15,50 €	18,00 €
Extérieurs	13,00 €	18,00 €	21,50 €	25,00 €
Tarif DEMI-JOURNEE avec repas	QF < à 650€	QF de 651 à 960€	QF de 961 à 1100€	QF > 1101 €
Résidents	5,50 €	6,50 €	8,50 €	9,50 €
Communauté de communes	7,00 €	10,00 €	11,50 €	13,50 €
Extérieurs	10,00 €	13,50 €	15,50 €	18,50 €
Tarif DEMI-JOURNEE sans repas	QF < à 650€	QF de 651 à 960€	QF de 961 à 1100€	QF > 1101 €
Résidents	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,00 €
Communauté de communes	5,00 €	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Extérieurs	7,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €

TARIF MAISON DES JEUNES									
QUOTIENT	Taux de participation	Activité 10€	Activité 15€	Activité 20€	Activité 25€	Activité 30€	Activité 35€	Activité 40€	Activité 45€
RÉSIDENT : cotisation annuelle = 5€									
QF < à 480 €	25%	2,50 €	3,50 €	5 €	6 €	7,50 €	8,50 €	10 €	11 €
QF de 481 à 750€	35%	3,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	10,50 €	12,50 €	14,00 €	16,00 €
QF de 751 à 1000€	40%	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €
QF > 1001€	45%	4,50 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	13,50 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : cotisation annuelle = 15€									
QF < à 480 €	35%	3,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	10,50 €	12,50 €	14,00 €	16,00 €
QF de 481 à 750€	45%	4,50 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	13,50 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €
QF de 751 à 1000€	50%	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €	17,50 €	20,00 €	22,50 €
QF > 1001€	60%	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €	21,00 €	24,00 €	27,00 €
HORS COMMUNE : cotisation annuelle = 25€									
Pas de QF	100%	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Dossier complet à rendre au Bureau du SAJE
avant le jeudi 6 juillet 2023

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Scolarisation : ☐ École maternelle ☐ École élémentaire ☐ Collège ☐ Lycée ☐ CFA ☐ CFAS
☐ Autres, à préciser : ☐ A domicile ☒ Institution (IME, ITEP, IEM, IES, ...) voir page suivante

Établissement concerné :

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS :

☐ Marié ☐ Mère Célibataire ☐ Garde alternée
☐ Parents Séparés ☐ Père Célibataire ☐ Famille d'accueil
☐ Vie Maritale ☐ Veuvage

RESPONSABLE LEGAL

☐ PERE ☐ MERE ☐ AUTRE

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tel domicile :
Portable :
@ :
N° Sécurité Sociale :
Profession :
Employeur :
Tel professionnel :

RESPONSABLE LEGAL

☐ PERE ☐ MERE ☐ AUTRE

NOM :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Tel domicile :
Portable :
@ :
N° Sécurité Sociale :
Profession :
Employeur :
Tel professionnel :

Numéro Allocataire CAF : ou M.S.A (impératif)

PERSONNE(S) À PREVENIR EN CAS D'URGENCE SI VOUS N'ÊTES PAS JOIGNABLE et/ou AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT :

☐ NOM PRÉNOM Tel
☐ NOM PRÉNOM Tel
☐ NOM PRÉNOM Tel

Votre enfant fréquentera :

☐ Le matin (École Met) : de 7h30 à 8h40 ☐ Le soir (École Met) : de 16h30 à 18h00
☐ Le matin (École Noguères) : de 7h30 à 8h30 ☐ Le soir (École Noguères) : de 16h30 à 18h00
☐ Le matin (École Alain) : de 7h30 à 8h40 ☐ Le soir (École Alain) : de 16h15 à 18h30
☐ Le matin (École Desnoyer) : de 7h30 à 8h40 ☐ Le soir (École Desnoyer) : de 16h15 à 18h30

Le Centre de loisirs « Francis Gatounes »

☐ Les mercredis ☐ Les vacances scolaires (inscription obligatoire un mois avant chaque période de vacances)

La Maison des jeunes

☐ Le soir en période scolaire : 16 h 00 à 18 h 00 ☐ Les mercredis et samedis : 14 h 00 à 18 h 00 ☐ Vacances Scolaires

MODALITÉ D'ENTRETIEN ET DE SAISINE AVEC L'ASSOCIATION HAND'AVANT 66

Afin de favoriser un accueil de qualité pour les mineurs en situation de handicap, les responsables légaux ayant coché les cases signalées en rouge ci-dessous, peuvent bénéficier d'une rencontre avec Hand'avant 66 et d'une proposition d'accompagnement de l'accueil selon leurs convenances.

L'enfant bénéficie-t-il d'un projet personnel de scolarisation (P.P.S) ?

Le P.P.S propose des dispositifs tels que : AVS/AESH – ULIS – matériel adapté...

Pour garantir la qualité de l'accueil une rencontre vous sera proposée par rapport aux besoins particuliers de votre enfant, si nécessaire.

☒ Oui (merci de fournir un justificatif) ☐ Non ☐ Ne souhaite pas répondre

RÉGIME ALIMENTAIRE

A détailler dans la fiche sanitaire en cas de troubles de la santé, allergies, Projet d'accueil individualisé (PAI), autres...

☐ Aucun ☐ Allergie ☒ Autres troubles de santé ☐ Autres Préciser

SUIVI COMPLÉMENTAIRE (CAMPS, CMP, CMPP, Hôpital de jour)

Pour garantir la qualité de l'accueil, une rencontre vous sera proposée pour prendre en compte si nécessaire les besoins particuliers de votre enfant

☒ Oui ☐ Non ☐ Ne souhaite pas répondre

BÉNÉFICIAIRE DE L'AEH

Recensement du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé à des fins statistiques pour la CAF. Cette valorisation peut permettre selon les situations l'octroi de financement pour améliorer la prise en compte des besoins particuliers de l'enfant dans la structure.

☒ Oui (merci de fournir un justificatif) ☐ Non ☐ Ne souhaite pas répondre

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'ENFANT si nécessaire

.....
.....

■ FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom du médecin et n° de téléphone :

• **Votre enfant suit-il un traitement régulier ?** ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre l'ordonnance du médecin.

• Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, dentaires, etc. (précisez) :

• **Votre enfant a-t-il des contre-indications à la pratique d'activités physiques et sportives ?**

☐ oui (si oui, lesquelles :)

☐ non

Recommandations des parents : indiquez les maladies, allergies, si existence d'un PAI (le fournir)

(Ne seront prises en compte que les allergies ou intolérances signalées par un allergologue).

.....
.....

■ AUTORISATIONS PARENTALES :

Je, soussigné(e)..... Responsable légal de l'enfant.....

• SANTÉ :

► **Déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche d'inscription et autorise le responsable, lors des temps périscolaires et extrascolaires, à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant :

(Cocher les cases correspondantes)

☐ Traitement médical ☐ Hospitalisation
☐ Intervention chirurgicale ☐ Anesthésie générale

• TRANSPORT :

► **Autorise** celui-ci à rentrer seul à notre domicile après : ☐ le Centre de Loisirs ☐ Le périscolaire primaire et Maison des jeunes le soir

► **Autorise** les animateurs à accompagner mon enfant sur les sites d'activité à pied ou en autocar. ☐ OUI ☐ NON

► **Autorise** le transport de mon enfant de l'école Noguères à la cantine de l'école Alain en autocar, pour le déjeuner de midi

• TRANSPORT SCOLAIRE :

Pour les enfants fréquentant le service de ramassage scolaire (préciser l'arrêt du bus) :

LE MATIN.....ou/et LE SOIR.....

► **Autorise** mon enfant à rentrer seul après le ramassage scolaire

☐ OUI ☐ NON

► **Autorise** mon enfant à sortir de la Maison des Jeunes sans être accompagné par un animateur, lorsque mon enfant souhaite se rendre à l'extérieur (pour rejoindre des copains, acheter des bonbons ou se rendre à son domicile...). Dès que l'enfant quitte la structure, l'équipe d'animation n'est plus responsable de l'adolescent.

☐ OUI ☐ NON

DROIT À L'IMAGE

La municipalité de Saint-Cyprien réalise parfois des photographies, des vidéos ou enregistrements sonores sur lesquels peuvent figurer vos enfants. À ce titre, elle peut être amenée à diffuser les documents ainsi créés sur le site internet de la Ville, sur les réseaux sociaux, sur le bulletin municipal, pour des expositions ou encore dans la presse.

Pour cela, votre accord est nécessaire.

☐ **J'autorise** la diffusion des photographies et vidéos de mon enfant sur les supports municipaux

☐ **Je n'autorise pas** la diffusion des photographies et vidéos de mon enfant sur les supports municipaux

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES :

Le service animation jeunesse enfance et la régie municipale de la ville de Saint-Cyprien collectent et traitent vos données personnelles au sein du logiciel Domino' Web. Ce logiciel permet la gestion de la restauration scolaire, des structures scolaires, d'accueil et de loisirs.

Je soussigné(e) responsable de l'enfant.....

☐ Accepte le traitement de mes données et /ou des données de mon enfant

☐ N'accepte pas le traitement de mes données et /ou des données de mon enfant

Le cas échéant, l'autorisation est valable pour la totalité de l'année scolaire 2023/2024 mais peut-être retirée à tout moment en contactant la mairie de SAINT-CYPRIEN par email à communication@stcyprien.fr

FACTURATION

☐ AU DOMICILE PRINCIPAL DU PÈRE

☐ AU DOMICILE PRINCIPAL DE LA MÈRE

☐ AU DOMICILE PRINCIPAL ALTERNÉ

☐ Je déclare avoir pris connaissance de(s) règlement(s) intérieur(s) consultable(s) à l'adresse :

<https://mairiesaintcyprien66.portail-familles.app/>

☐ J'autorise le service à consulter mon compte CAFPRO/CDAP sur Internet.

Fait à Le :

Signature du responsable précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Si vous n'avez pas la possibilité de consulter le règlement en ligne, nous le tenons à votre disposition au bureau du SAJE.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé cf. au Règlement Européen sur la protection des données (RGPD). Vous pouvez exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

❑ RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À FOURNIR pour les services garderie, périscolaire, cantine et centre de loisirs :

❑ Attestation d'assurance extra-scolaire ou de responsabilité civile

❑ Justification de domicile de - 3 mois (facture de téléphonie, quittance de loyer...)

❑ Justificatif d'emploi (3 derniers bulletins de salaire, extrait KBIS en cours ou déclaration URSSAF)

❑ Photocopie du livret de famille

❑ Photocopie du jugement de divorce et des annexes et conventions s'il y a lieu

❑ Fiche de planification **REPAS CANTINE** des jours de présence hebdomadaire complétée

❑ Fiche de planification **CENTRE DE LOISIRS** des mercredis complétée pour chaque période

❑ Attestation CAF (ou MSA)

❑ Attestation de savoir nager 25 m et s'immerger (pour les enfants de +6 ans fréquentant le Centre de Loisirs)

❑ Photocopie du carnet de vaccination

❑ P.A.I. si existant

❑ Les parents dont les enfants sont inscrits en établissement spécialisé devront fournir un certificat d'aptitude à fréquenter une structure d'accueil ordinaire délivré par l'institut spécialisé

❑ RÉCAPITULATIF DES DOCUMENTS À FOURNIR pour la Maison des jeunes :

❑ Attestation d'assurance extra-scolaire ou de responsabilité civile

❑ Photocopie du jugement de divorce, des annexes et conventions s'il y a lieu

❑ Attestation CAF (ou MSA)

❑ Attestation de savoir nager 25 m et s'immerger

❑ Photocopie du carnet de vaccination

❑ P.A.I. si existant

Dossier complet à rendre au Bureau du SAJE
avant le jeudi 6 juillet 2023

FICHE DE PLANIFICATION DES REPAS CANTINE 2023/2024

Les commandes de repas sont faites en fonction des dates indiquées dans les plannings ci-dessous.

Merci de bien vouloir respecter les délais indiqués dans le tableau.

Au choix :

- ☐ **Journalier** : cocher les jours retenus pour les repas
- ☐ Forfait : **3 jours** à l'année cocher les jours retenus pour les repas
- ☐ Forfait : **4 jours** à l'année

Date et signature :

Enfant (nom, prénom) :						Ecole :						
SEPTEMBRE 2023						OCTOBRE 2023						
À retourner avant le 15 août 2023						À retourner avant le 15 septembre 2023						
LUNDI	Vacances scolaires	4	11	18	25	LUNDI	2	9	16	Vacances scolaires		
MARDI		5	12	19	26	MARDI	3	10	17			
JEUDI		7	14	21	28	JEUDI	5	12	19			
VENDREDI		8	15	22	29	VENDREDI	6	13	20			
NOVEMBRE 2023						DECEMBRE 2023						
À retourner avant le 15 octobre 2023						À retourner avant le 15 novembre 2023						
LUNDI		6	13	20	27	LUNDI		4	11	18	Vacances scolaires	
MARDI		7	14	21	28	MARDI		5	12	19		
JEUDI		9	16	23	30	JEUDI		7	14	21		
VENDREDI		10	17	24		VENDREDI		1	8	15		22
JANVIER 2024						FEVRIER 2024						
À retourner avant le 15 décembre 2023						À retourner avant le 15 janvier 2024						
LUNDI	Vacances scolaires	8	15	22	29	LUNDI		5	Vacances scolaires	26		
MARDI		9	16	23	30	MARDI		6		27		
JEUDI		11	18	25		JEUDI		1		8	29	
VENDREDI		12	19	26		VENDREDI		2		9		
MARS 2024						AVRIL 2024						
À retourner avant le 15 février 2024						À retourner avant le 15 mars 2024						
LUNDI		4	11	18	25	LUNDI		Vacances scolaires	22	29		
MARDI		5	12	19	26	MARDI			2	23	30	
JEUDI		7	14	21	28	JEUDI			4	25		
VENDREDI		1	8	15	22	29			VENDREDI	5	26	
MAI 2024						JUIN 2024						
À retourner avant le 15 avril 2024						À retourner avant le 15 mai 2024						
LUNDI		6	13		27	LUNDI	3	10	17	24		
MARDI		7	14	21	28	MARDI	4	11	18	25		
JEUDI		2		16	23	30	JEUDI	6	13	20		27
VENDREDI		3		17	24	31	VENDREDI	7	14	21		28
JUILLET 2024												
À retourner avant le 15 juin 2024						Faites votre planification pour l'année !						
LUNDI	1	Vacances scolaires										
MARDI	2											
JEUDI	4											
VENDREDI	5											

FICHE DE PLANIFICATION DES MERCREDIS CENTRE DE LOISIRS 2023/2024

Fiche d'inscription des **mercredis** - ALSH Maternelle et Primaire **de septembre à décembre 2023**

Nom/prénom de l'enfant : ☐ 30 mois/5ans ☐ 6/11 ans

Nom/prénom de l'enfant : ☐ 30 mois/5ans ☐ 6/11 ans

	Mercredi 6 septembre	Mercredi 13 septembre	Mercredi 20 septembre	Mercredi 27 septembre	Mercredi 4 octobre	Mercredi 11 octobre	Mercredi 18 octobre
Matin							
Matin avec repas							
Après-midi							
Après-midi avec repas							
Journée							

	Mercredi 08 novembre	Mercredi 15 novembre	Mercredi 22 novembre	Mercredi 29 novembre	Mercredi 6 décembre	Mercredi 13 décembre	Mercredi 20 décembre
Matin							
Matin avec repas							
Après-midi							
Après-midi avec repas							
Journée							

Date de réception du document

Signature des parents

Fiche à retourner maximum deux semaines avant chaque début de période.

Fiche d'inscription des **mercredis** - ALSH Maternelle et Primaire **de janvier à mars 2024**

Nom/prénom de l'enfant : ☐ 30 mois/5ans ☐ 6/11 ans

Nom/prénom de l'enfant : ☐ 30 mois/5ans ☐ 6/11 ans

	Mercredi 10 janvier	Mercredi 17 janvier	Mercredi 24 janvier	Mercredi 31 janvier	Mercredi 7 février	Mercredi 28 février
Matin						
Matin avec repas						
Après-midi						
Après-midi avec repas						
Journée						

	Mercredi 06 mars	Mercredi 13 mars	Mercredi 20 mars	Mercredi 27 mars
Matin				
Matin avec repas				
Après-midi				
Après-midi avec repas				
Journée				

Date de réception du document

Signature des parents

Fiche à retourner maximum deux semaines avant chaque début de période.

Fiche d'inscription des **mercredis** - ALSH Maternelle et Primaire **d'avril à juillet 2024**

Nom/prénom de l'enfant :

☐ 30 mois/5ans ☐ 6/11 ans

Nom/prénom de l'enfant :

☐ 30 mois/5ans ☐ 6/11 ans

	Mercredi 3 avril	Mercredi 24 avril	Mercredi 15 mai	Mercredi 22 mai	Mercredi 29 mai	Mercredi 05 juin
Matin						
Matin avec repas						
Après-midi						
Après-midi avec repas						
Journée						

	Mercredi 12 juin	Mercredi 19 juin	Mercredi 26 juin	Mercredi 03 juillet
Matin				
Matin avec repas				
Après-midi				
Après-midi avec repas				
Journée				

Date de réception du document

Signature des parents

Fiche à retourner maximum deux semaines avant chaque début de période.

Horaires d'ouverture du bureau : 8h30/12h - 13h30/16h30 • saje@stcyprien.fr • Tél. 04 68 37 68 31